



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 03 /AONO/CBO/SG/CIPM/2023 DU 15 FEV 2023

**POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN DALOT SUR LES RIVIERES GBENBOUKA ET GBEBAKA
 DANS L'ARRONDISSEMENT DE BETARE-OYA, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST.**

Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC - Exercice 2023

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la commune de Bétaré-Oya, Maître d'Ouvrage, lance un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de construction d'un dalot sur les rivières Gbenbouka et Gbebana dans l'arrondissement de Bétaré-Oya, département du Lom et Djerem, région de l'Est.

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser portent sur :

Lot 000 : Travaux préparatoires ;
 Lot 100 : Terrassement généraux ;
 Lot 200 : Fondation-Ouvrage ;
 Lot 300 : Equipements.

3- ALLOTISSEMENT

Les travaux sont subdivisés en deux (02) lots ci-après définis :

- ♦ Lot 01 : Construction d'un dalot double sur les rivières Gbenbouka ;
- ♦ Lot 02 : Construction d'un dalot double sur les rivières Gbebana.

4- COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX :

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables par lot est de :

N° lot	Intitulé des projets	Coût prévisionnel
01	Construction d'un dalot sur la rivière Gbenbouka	25 000 000 (Vingt cinq millions) de Francs CFA.
02	Construction d'un dalot sur la rivière Gbebana	25 000 000 (Vingt cinq millions) de Francs CFA.

Soit un total de **Cinquante millions (50 000 000) FCFA TTC.**

5- PARTICIPATION

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les petites et moyennes entreprises de droit camerounais, jouissant des capacités juridiques, techniques et financières requises.

6- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public de la République du Cameroun, Exercice 2023.

- ♦ Imputation : 57 36 126 01 641212 865 464211 2351122 ;

7- ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu dès publication du présent avis, à la Mairie de BÉTARE-OYA, au Service Technique, sur présentation d'une quittance de versement à la recette municipale de la Commune de BÉTARE-OYA, d'une somme non remboursable de Soixante-quinze mille (75 000) FCFA, représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offre. Cette quittance devra identifier l'entreprise désireuse de participer à l'appel d'offres.

8- CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté aux heures ouvrables à la Mairie de BÉTARE-OYA Tél : 696 44 44 21 / 650 85 74 83, sise au quartier Moïnam, dès publication du présent avis.

9- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en Sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marqués comme tel, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devra parvenir à la **Mairie de BÉTARE-OYA, Chef Service Technique de la Mairie**, au plus tard le **17 MARS 2023** à 10 heures précises et portera les mentions suivantes :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° **03** /AONO/CBO/SG/CIPM/2023 DU **15 FEV 2023**

POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN DALOT SUR LES RIVIERES GBENBOUKA ET GBEBANA DANS L'ARRONDISSEMENT DE BÉTARE-OYA, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST.

" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

10- RECEVABILITE DES OFFRES

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administrative et technique seront irrecevables. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment, celle dans laquelle il est constaté l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le Dossier d'Appel d'Offres et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.

11- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps à la **Mairie de BÉTARE-OYA, Salle des actes** le **17 MARS 2023** à 11 Heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de BÉTARE-OYA, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

12- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

A. Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 1) Absence d'une pièce administrative ;
- 2) Pièce falsifiée ;
- 3) Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;

b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) N'avoir pas réuni au moins 80% de critères de qualification.

c. Offre Financière

- 1) Offre financière incomplète ;
- 2) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) La capacité financière de **Cent millions (100 000)** Oui
- 2) Les références de l'Entreprise Oui
- 3) La compréhension du projet Oui
- 4) L'expérience du personnel d'encadrement Oui
- 5) Le matériel et les équipements essentiels Oui

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « Oui » supérieur ou égal à 80% de la note technique, (soit au moins 04 « Oui » sur 05 « Oui ») seront examinées.

13- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **cent vingt (120) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

14- CAUTION DE SOUMISSION

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire d'une durée de validité de **quatre-vingt-dix jours (90)** jours représentant 2% du cout prévisionnel par lot soit **500.000 (cinq cent mille)** francs CFA par lot ; établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier ordre, agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30ème) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

15- DELAI D'EXECUTION

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de **Six (06) mois par lot**, délai incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, à la particularité du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au co-contractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

16- ATTRIBUTION DE LA LETTRE - COMMANDE

La Lettre-Commande à élaborer sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre:

- 1- administrative sera jugée conforme ;
- 2- technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80 % ;
- 3- financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

17- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la **Mairie de BÉTARE-OYA** auprès du Chef Service Technique.

AMPLIATIONS

- ✓ ARMP (Pour insertion au JDM) ;
- ✓ DD MINMAP/LD ;
- ✓ PRESIDENT/CIPM/MJ ;
- ✓ AFFICHAGE ;
- ✓ ARCHIVES.

BÉTARE-OYA, le 15 FEV 2023

Le Maire de la Commune de BÉTARE-OYA.





OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER

N°. 03 /ONIT/BOC/GS/ITB/2023 of 15 FEV 2023FOR THE CONSTRUCTION OF A CULVERT OVER RIVERS GBENBOUKA AND GEBANA,
BETARE-OYA SUBDIVISION, LOM AND DJEREM DIVISION IN THE EAST REGIONFUNDING: 2023 PIB**1 Purpose:**

The Mayor of BETARE-OYA Council, Contracting Authority, hereby launches an Open National Invitation to Tender for THE CONSTRUCTION OF A CULVERT OVER RIVERS GBENBOUKA AND GEBANA, BETARE-OYA SUBDIVISION, LOM AND DJEREM DIVISION IN THE EAST REGION.

2 - Nature of Works :

The works for this tender are :

- Plot 000: Preparatory work ;
- Plot 100: Digging works;
- Plot 200: Foundation works;
- Plot 300: Equipment installations.

3 – Splitting in Plots

Works are spitted in two plots

- 01 Construction of a culvert over river Gbenbouka
- 02 Construction of a culvert over river Gbebana

4 Cost Previewed

The cost prepared for the works per plot is as follows:

Plot N°	Project Title	Cost previewed
01	Construction a culvert over river Gbenbouka	25 000 000 (Twenty five million) CFA Francs.
02	Construction a culvert over river Gbebana	25 000 000 (Twenty five million) CFA Francs.

Costing 50.000.000 (Fifty million) CFA Francs ATC.

5 Participation and origin:

Participation in this invitation to tender shall be open to ALL Cameroonian-based enterprises with proven expertise in the domain alongside financial strength to perform the task.

6 FUNDING:

The services to be provided and defined in this invitation to tender shall be financed by the 2023 Public Investment Budget, charge : 57 36 126 01 641212 865 464211 2351122

7 Consultation of the tender file:

Upon publication of this notice, the tender file may be consulted at the BETARE-OYA COUNCIL,

8 Acquisition and withdrawal of the tender file:

The tender file shall be obtained from the BETARE-OYA Council, Private Secretariat situated at the Moïnam upon submission of a Council revenue receipt testifying the payment of a non-refundable sum of FCFA 75 000 (seventy Five thousand) payable at the BETARE-OYA Council Treasury.

9 SUBMISSION OF BIDS

Each bid drafted in English or in French in seven (07) copies (i.e One original and Six copies shall reach the BETARE-OYA Council, Private Secretariat not later than.....**17 MARS 2023**..... at 10 a.m. local time, either through registered mail with acknowledgement of receipt, or submitted against a receipt and labelled:

**"OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER
N°. 03 /ONIT/BOC/GS/ITB/2023 of 15 FEV 2023**

**FOR THE CONSTRUCTION OF A CULVERT OVER RIVERS GBENBOUKA AND GBEBANA, BETARE-OYA
SUBDIVISION, LOM AND DJEREM DIVISION IN THE EAST REGION**

"TO BE OPENED ONLY DURING THE TENDER REVIEW SESSION"

10 Tender compliance and provisional guarantee:

Each bidder shall have to include in his/her administrative file, a provisional guarantee (in accordance with the model enclosed in the appendix) worth 500 000FCFA (Five hundred thousand francs CFA) per plot, with a validity period of 90 (ninety) days with effect from the date of opening of bids issued by a well-established bank approved by the Ministry of Finance.

Any other required administrative documents must be produced as original documents or photocopies certified as authentic by the issuing authority within the **last three months** or are still valid, according to the listing provided for in the special rules of the tender, otherwise they shall not be accepted.

Any bid that does not comply with the specifications of this invitation to tender shall be rejected. The absence of the provisional guarantee issued by a well-established bank licensed by the Ministry in charge of Finance shall lead to outright rejection of the bid without any possibility of appeal.

11 Opening of Bids

The bids shall be opened on**17 MARS 2023**..... at 11 a.m. local time, by the Internal Tender Board, at the Community Hall of BETARE-OYA Council located at Moïnam quarters.

12 Execution deadline:

The execution deadline for the construction work as planned by the contracting authority shall be **Six (06) months plot.**

13 Bids evaluation criteria:

❖ Eliminatory criteria:

- a) Absence of one administrative file; Falsified document; non conformity of an administrative document
- b) Incomplete technical file: False declaration; Falsified document; in ability to score 80% of the qualifying criteria
- c) Incomplete financial file: Omission of the cost of a qualifying task in the unit price folder or in the estimate.

❖ Essential criteria:

Evaluation of technical bids shall be carried out according to the binary system (yes/no) on the basis of the following essential criteria:

- a) Financial strength of at least 100 000(one hundred thousand millions francs CFA) for each plot.....yes;
- b) References of the enterprise.....yes;
- c) Project comprehension per plotyes;

- d) Supervisory staff experience per plot.....yes;
e) Technical equipment and essential equipment mobilized per plotyes;

Only bids that shall have obtained 80% YES , shall be accepted for financial analysis.

14 Contract award:

The contracting authority shall award the contract to the bidder who's:

- Administrative file is judged conform and receivable
- Technical file is judged conform with at least 80% of YES or greater than.
- Financial file after all corrections shall remain conform to stipulate rules alongside unit price and estimates and who's Tender shall be judged as lowest bidder.

15 Tender validity:

Bidders shall be bound by their bids for a period of ninety (90) days with effect from the date of opening of bids.

16 Further information:

Further technical information may be obtained during working hours at the BETARE-OYA Council , Tel: 673 27 52 58 /696 86 37 78 upon publication of this invitation to tender.

BETARE-OYA, on the 15 FEV 2023

The Lord Mayor
Contracting Authority

COPIES:

- ARMP (Contracts Journal)
- DD MINMAP
- Pdt/ITB
- Achieves
- Notice Board

